

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 17 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 11 octobre 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire – GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre – LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal (arrivé à 20h10) - WHITE Cécile – DRAGON Sandra – JUGEL Stéven (arrivé à 20h15)- ALIX Mathilde (arrivée à 20h25) - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal – DELERUE David - PONGERARD Pascale – DELOURME Jean-Pierre (arrivée à 20h15) - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : MORIN DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à ALIX Mathilde.

Secrétaire de séance : Pascale PONGERARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

---

**Délibération n°2024/076**

**Objet : Budget principal : Admission en non-valeur de créances éteintes.**

Monsieur GABARD expose au Conseil municipal que le Centre des finances publiques peut proposer d'admettre en non-valeur les créances minimales ou les créances pour lesquelles toutes les poursuites ont été infructueuses. Concernant le budget principal, le Service de Gestion Comptable de Pontivy propose d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

2 307.22 € correspondant à une créance de 2023.

2 265.80 € correspondant à une créance de 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances éteintes,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le Conseil municipal ont pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable;

Après en avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

- |                |                  |                           |
|----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents :18 | - Pour : 19      | - Majorité absolue : 10   |
| - Votants : 19 | - Contre : 0     | - Suffrages exprimés : 19 |
|                | - Abstention : 0 |                           |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil, à l'unanimité :

- **Admet** en non-valeur les créances présentées ci-dessus;
- **s'Assure** que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65.

Pour avis conforme.

Hania RENAUDIE,  
Maire.



Pascale PONGERARD,  
Secrétaire de séance.